

Réunion présentielle à PUYMOYEN

Présents : MME JUGE - MM. CHEVALIER – FRIQUET -- AIT OUARAB – JOURDA – VIDES - SAKHO

Excusés : MM. PARISON - MANNEVAL

Assiste : M. SAVIGNAT

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 114 euros.

1 – Préambule – Rappels règlementaires et dispositions des études des clubs

Adoptées en date du 9 Novembre 2024 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire électorale de la LFNA, les modifications règlementaires de l'article 7 des Règlements Généraux de la ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine sont officiellement entrées en vigueur.

Pour rappel, voici les modifications adoptées (*visibles en en gras*) :

2/ Obligation de diplômes - SENIORS

Suppression de la 1^{ère} phrase avant le niveau de diplôme par championnats

- Championnat R1 Féminin : **BMF**
- Championnat R2 Féminin : **A.S. / CFF3 / DF COACH SENIOR**

Motif : augmenter le niveau exigé pour la R1 Féminin en vue d'une possible accession en D3 Féminine (BEF obligatoire) permettant de continuer l'encadrement par dérogation avec le diplôme immédiatement inférieur (BMF)

Par réciprocité, niveau immédiatement inférieur au BMF pour les équipes R2 Féminine et donc l'exigence d'un DF COACH SENIOR ou CFF3.

Suppression de la mention « à compter de la saison 2018/2019 » pour le R1 Football Diversifié

3/ Obligation de diplômes - JEUNES

- Championnat U19 R1 : **A.S. / CFF3 / DF COACH SENIOR**
- Championnat U14 à U18 LIGUE : **I2 / CFF2 / DF COACH JEUNES**

Motif : mise à jour des nouveaux diplômes.

6/ Sanctions

- Autres championnats

La sanction financière correspond au montant du tarif des frais pédagogiques d'une formation **DF COACH JEUNES** pour les équipes soumises à ce diplôme. Un bon de formation leur sera adressé, valable un an, pour inciter l'éducateur à passer sa formation.

Motif : mise à jour des nouveaux diplômes.

La commission, consciente de cette adoption en cours de saison 2024/2025 et alors que les championnats ont déjà débuté, puis au regard du contexte singulier de cette saison (année 2024 électorale) impactant le travail de prévention effectué habituellement auprès des clubs, **tiendra donc compte, pour l'étude des cas présentés dans le présent Procès-Verbal, des impératifs statutaires du Règlement Général LFNA 2024/2025 antérieur à l'AG du 9 novembre et du Règlement Général LFNA 2024/2025 modifié et adopté**. Cette prise en compte n'aura d'impact que sur les situations présentées pour la saison actuelle.

Dès l'ouverture de la saison 2025/2026 (*et sous réserve de modifications pouvant être apportés au présent règlement d'ici le 1^{er} Juillet 2025*), les impératifs du Règlement Général 2025/2026 s'appliqueront lors de l'étude des situations des clubs par la commission compétente.

2 – Point de situation Séniors masculins

Seuls sont mentionnés dans le présent Procès-Verbal les clubs jugés en situations irrégulières ayant fournis à l'instance des éléments nouveaux depuis le précédent PV de la commission, et ceux dont la situation régulière a été remise en cause par la présentation d'éléments nouveaux relayés par les clubs ou relevés par l'instance régionale.

L'ensemble des clubs non mentionnés sont jugés en situation régulière en date de la présente commission.

REGIONAL 1

Poule A :

Le club du **F.C. BRESSUIRE** a vu la démission de l'éducateur initialement désigné en date du 16/09/2024. La commission constate la nomination de M. PAULET Jacky comme Entraîneur principal de l'équipe R1 (présent sur les dernières feuilles de match des 14 et 21 décembre 2024).

La commission prend note du contrat de travail en bonne et due forme, présenté en date du 18/12/2024.

Elle décide de n'appliquer aucune sanction administrative et juge le club en conformité au regard des attendus règlementaires.

Le club de l'**E.S. LA ROCHELLE** a informé l'instance régionale, en date du 15/01/2025, de la démission de M. FRABOULET, et de la nomination pour son remplacement de M. DARMON Benjamin, titulaire du BEF.

La commission prend note du contrat de travail déjà existant pour M. DARMON au sein du club et le juge en bon et due forme.

La commission juge le club en conformité au regard des attendus règlementaires et précise qu'en cas de recrutement d'un nouvel éducateur d'ici la fin de la saison (autre que M. DARMON), le club devra en tenir informé l'instance régionale par courriel pour modification de l'éducateur désigné.

Poule B :

Le club de l'**E.S. BOULAZAC** avait désigné par courriel adressé à l'instance régionale en date du 06/12/2024 M. KERKRI Rachid comme Entraîneur principal de l'équipe R1, à la suite de la démission de l'éducateur initialement désigné.

La commission, en réponse à cette nomination, avait rappelé au club par courriel du 06 décembre 2024, l'obligation de contracter avec l'éducateur principal pour les clubs de Régional 1, au regard de l'article 7.1 des RGs LFNA 2024/2025. Un délai de 30 jours a été laissé au club à compter de la réception du courriel pour la mise en conformité et la rédaction d'un contrat de travail conforme au statut des éducateurs FFF 2024/2025.

Elle constate qu'à ce jour, **aucun contrat de travail n'a été présenté par le club depuis la nomination officielle de M. KERKRI et avant le 6 Janvier** (date butoir pour présenter le document).

La commission, conformément aux Règlements généraux de la LFNA 2024/2025 et aux tarifs LFNA 2024/2025, sanctionne le club pour non-conformité avec les attentes réglementaires (art. 7) pour la rencontre du 18 janvier 2025. Une amende de 170 € est donc affectée au club pour la rencontre disputée en situation irrégulière.

Cette amende sera renouvelée si la situation n'est pas régularisée par le club pour l'ensemble des prochaines rencontres officielles.

Conformément à l'article 7.6 des RGs LFNA, des pénalités de points peuvent également être appliqués au club en l'absence de régularisation.

Le club du **ST PAUL SPORT** a sollicité en date du 14 janvier 2025, par courriel la commission, concernant la situation particulière de l'éducateur désigné pour son équipe Régional 1, M. CAZENAVE.

L'éducateur, titulaire du BMF, était inscrit à la formation du diplôme minimum exigé pour le niveau Régional 1, à savoir la Formation BEF 24/25. La commission prend note du courriel officiel de l'éducateur, mentionnant les raisons de l'arrêt de cette formation en date du 06/12/2024.

La commission apprécie en l'état le courriel explicatif de l'éducateur concerné et la demande de dérogation l'accompagnant. Elle tient à témoigner tout son soutien à l'éducateur concerné quant à la situation complexe qu'il traverse.

Conformément au Statut des Éducateurs fédéral, (décision en partie 4 du présent PV), la Commission confirme que M. CAZENAVE ne peut faire valoir son inscription à la formation BEF pour couvrir l'effectif régional 1 du club, plaçant celui-ci en situation irrégulière au regard de l'article 7.2 des RGs LFNA.

Une période dérogatoire de 30 jours est laissée au club pour présenter une nouvelle nomination permettant de retrouver une situation régulière à compter de la date de la commission (20 janvier 2025), soit jusqu'au 20 février 2025.

Elle rappelle l'obligation pour le club de contractualiser avec l'éducateur désigné au niveau régional 1, conformément au statut des éducateurs fédéral. Le club comportant des licences joueurs fédérales, l'obligation de contractualiser demande un minima horaire de 17h30 hebdomadaire. La commission reste à disposition du club pour toute proposition de réorganisation des nominations des éducateurs du club aux effectifs concernés (R1 et R2).

La demande de dérogation officielle du club est traitée au point 5 du présent Procès-Verbal.

REGIONAL 2

Poule B :

Le club de l'**U.S. CHANCELADE MARSAC** avait désigné M. DEGROISE Jacky comme Entraîneur principal en R2. La commission a été informé par courriel de la démission de M. DEGROISE en date du 08/11/2024.

Une période dérogatoire pour régularisation a donc débuté en date du 08/11, ceci jusqu'au 08/12/2024.

La commission constate l'absence de retour du club sur la nomination d'un nouvel éducateur en date du 08/12/2024, et la mobilisation sur les feuilles de match du club depuis cette date, de M. SALLES Alix, titulaire d'un CFF3, diplôme ne remplissant pas les conditions de l'article 7.2 (BEF minimum demandé) des RG LFNA 24/25.

La commission juge la situation du club irrégulière depuis la date du 08/12/2024 et l'absence de nomination officielle d'un nouvel éducateur pour l'effectif Régional 2.

Une sanction financière conforme aux tarifs LFNA 24/25, sera appliquée par rencontre disputée en situation irrégulière depuis le 08/12/2024, à savoir la journée du 22/12/2024. Une amende d'un montant de 85€ sera donc appliquée à votre club. Cette amende sera renouvelée pour chaque rencontre disputée en situation irrégulière depuis le 22/12/2024.

Elle rappelle que le club encoure également une sanction sportive (retrait de point) dans le cadre d'une situation d'irrégularité persistante (art 7.6 RG LFNA).

La commission reste dans l'attente de la nomination officielle d'un nouvel éducateur, titulaire à minima du BEF, conformément à l'article 7.2 des RGs LFNA 24/25.

Poule D :

Le club de l'**A.S. NONTRON ST PARDOUX** a désigné M. DEGROISE Jacky comme Entraîneur principal en R2, en remplacement de l'éducateur démissionnaire en date du 08/11/2024.

Ce dernier, possédant un BEF, présente le diplôme fédéral minimum requis à ce jour pour la couverture du club.

La commission confirme la régularisation de la situation du club en date du 07/11/2024, date de signature de M. DEGROISE.

Le club du **F.C. PESSAC ALOUETTE** a désigné M. MORANGE Alain comme Entraîneur principal en R2, en remplacement de l'éducateur démissionnaire M. DE OLIVEIRA en date du 17/11/2024.

Ce dernier, possédant un BEF, présente le diplôme fédéral minimum requis à ce jour pour la couverture du club.

La commission confirme la régularisation de la situation du club.

Le club du **F.C. PRIGONRIEUX** a désigné M. HOLOD Cyril comme Entraîneur principal en R2, en remplacement de l'éducateur initialement désigné par le club.

Ce dernier, possédant un BEF, présente le diplôme fédéral minimum requis à ce jour pour la couverture du club.

La commission confirme la régularisation de la situation du club.

Poule E :

Le club du **F.C. DES PORTES ENTRE DEUX MERS (2)** avait désigné M. OBRECHT Christophe comme Entraîneur principal en R2. Ce dernier, possédant le CFF3, ne remplissait pas les conditions de couverture exigées.

La commission constate la nomination de M. DE OLIVIERA Yohan en date du 17 décembre 2024, titulaire du BEF, en lieu et place de M. OBRECHT, permettant ainsi de régulariser la situation du club au regard des attendus règlementaires.

REGIONAL 3

Poule E :

Le club de l'**U.S. COMPREIGNAC** a désigné M. POULET Rémy comme Entraîneur principal en R2 en date du 15/11/2024, en remplacement de l'éducateur initialement désigné par le club M. DE MATOS.

Ce dernier, possédant un BEF, présente le diplôme fédéral minimum requis à ce jour pour la couverture du club.

La commission confirme la régularisation de la situation du club.

Le club de l'**A.S. CHATEAUNEUF NEUVIC** a désigné M. LAUDOUEINEIX Bernard comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFF3, a été inscrit à la journée complémentaire du 6 février 2025 à LIMOGES pour obtention du DIPLOME FEDERAL.

La commission prend note de l'inscription de l'éducateur à la formation DIPLOME FEDERAL 24/25, et conformément au statut des éducateurs fédéral, la situation du club sera appréciée après la preuve de participation de l'éducateur à la journée complémentaire et son obtention.

Poule G :

Le club de l'**E.S. SAINTES FOOTBALL** avait été notifié en date du 14/11/2024 de la situation irrégulière de son éducateur CHOLLET Vincent, positionné responsable à la fois de l'effectif sénior Régional 3 et de l'effectif U14 LIGUE du club.

Conformément à l'article 12.4 des statuts fédéraux des éducateurs, celui-ci ne peut couvrir deux effectifs sur une même saison régulière. Sans réponse du club au terme du délai laissé par la commission et sans proposition de solution à cette situation, la commission confirme la situation d'irrégularité du club depuis le 22/11/2024.

Elle observe que 3 rencontres de championnat régional 3 sénior masculin ont été disputées sur les journées du 07/12/2024, du 21/12/2024 et du 19/01/2025. Elle constate que 2 rencontres ont été disputées depuis le 22/11/2024 par l'effectif U14 LIGUE du club en dates du 07/12/2024 et du 18/01/2025. A noter qu'au terme de la phase de brassage U14 LIGUE, l'effectif U14 s'est qualifié pour le championnat U14 R1.

Au regard des sanctions financières prévues par les tarifs généraux LFNA 2024/2025 (soit une pénalité de 85€ par match en irrégularité disputé par l'effectif sénior masculin R3, ou une sanction fixée à 2000€ pour infraction au STATUT en U14 R1), la commission confirme qu'une amende de 255 € sera appliquée au club pour 3 rencontres disputées en situation irrégulière au niveau de l'effectif régional 3. Cette amende sera renouvelée pour chaque rencontre disputée en situation irrégulière à partir de la présente notification.

Elle rappelle que le club encoure également une sanction sportive (retrait de point) dans le cadre d'une situation d'irrégularité persistante (art 7.6 RG LFNA).

La commission reste dans l'attente de la nomination officielle d'un nouvel éducateur pour l'un des deux effectifs, titulaire à minima du BMF pour la R3 ou du CFF2 pour l'effectif U14 R1, conformément à l'article 7.2 des RGs LFNA 24/25.

Poule H :

Le club du **C.O. COULOUNIEUX CHAMIER**s a désigné M. GERARD Rudy comme Entraîneur principal en R3. Ce dernier, ne possédant que le CFF2 ne présente pas le diplôme fédéral minimum requis à ce jour et bénéficiait de son inscription à la formation BEF Trad 24/25 pour couvrir son club.

La commission rappelle aux obligations fédérales sur les modalités de couverture des éducateurs inscrits au diplôme minimum demandé au cours de la saison.

Elle constate que M. GERARD Rudy :

- Est positionné à la certification de la formation BEF Trad 24/25
- A signé au club de COULOUNIEUX CHAMIERs en date du 15/07/2024.

La commission valide le fait que l'une des deux conditions fédérales d'obtention de la dérogation pour couverture de l'effectif concerné n'est pas respectée, **puisque l'éducateur ne bénéficie pas d'une ancienneté supérieure à 12 mois dans le club qu'il souhaite couvrir.**

La situation du club est donc jugée en irrégularité à compter de la date de la commission (20 janvier 2025).

Une période dérogatoire de 30 jours est laissée au club jusqu'au 20 Février 2025 prochain pour nommer un éducateur titulaire du diplôme minimum requis au niveau Régional 3.

Sans proposition du club d'ici cette date, les sanctions prévues à l'article 7 des RG LFNA seront appliquées par match disputé en irrégularité à compter du 19/02/2025.

Poule I :

Le club du **C.A. ST HELENE** a désigné M. GOUIN William comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, ne possédant que le CFI SENIOR, ne présentait pas le diplôme fédéral minimum requis à ce jour.

La commission avait pris note de l'inscription de l'éducateur à la certification du 28/10/24 dont il ressort que M. GOUIN a été notifié de la certification de son CFF3 en date du 13/11/2024.

Conformément à la notification envoyée à votre club le 14 novembre 2024 et l'étude de votre situation au 25 octobre 2024, **la commission reste dans l'attente de l'inscription de l'éducateur à la journée complémentaire pour l'obtention du DIPLOME FEDERAL COACH SENIOR.**

Sans inscription observée depuis la date de la certification du 13/11/2024, la commission demande au club de bien vouloir confirmer sous huitaine l'inscription de M. GOUIN à la journée complémentaire pour l'obtention du DF COACH SENIOR, ou de nommer pour l'effectif régional 3 un éducateur titulaire à minima d'un BMF ou d'un DIPLOME FEDERAL.

Sans retour du club, les sanctions prévues à l'article 7 des RG LFNA et dans les tarifs LFNA 2024/2025 s'appliqueront pour chaque rencontre disputée en situation irrégulière à partir du 30 janvier 2025.

Poule J :

Le club d'**HIRIBURUKO AINHARA** a désigné MERCERON Benjamin, positionné responsable à la fois de l'effectif sénior Régional 3 et de l'effectif U14 LIGUE du club.

Conformément à l'article 12.4 des statuts fédéraux des éducateurs, celui-ci ne peut couvrir deux effectifs sur une même saison régulière. La commission constate cependant la mobilisation de M. ADER sur la gestion de l'effectif U14 à partir du 23/11/2024, sur deux rencontres officielles de l'effectif seulement.

La commission demande donc au club de nommer par retour de courriel à l'instance régionale, avant le 30 janvier prochain, l'éducateur responsable de l'effectif U14 R2.

Elle rappelle qu'en cas de nomination de M. MERCERON, le club s'ouvrira au risque de sanctions prévues par l'article 7 des RG LFNA et les Tarifs LFNA 2024/2025.

Poule K :

Le club du **R.C. BORDEAUX** a désigné M. BOUDAT Claude comme Entraîneur principal en R3 en date du 25/10/2024, en remplacement de l'éducateur initialement désigné par le club.

Ce dernier, possédant un BEF, présente le diplôme fédéral minimum requis à ce jour pour la couverture du club.

La commission confirme la régularisation de la situation du club.

Le club du **UNION JURANCONNAISE** a désigné M. ZAHY Abdelkader comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, bien que disposant d'un BE 2 ne peut couvrir le club sans enregistrement d'une licence TECHNIQUE REGIONAL (dès validation de sa participation).

La commission avait demandé au club de fournir la preuve de l'inscription de M. ZAHY à la formation continue numéro 6 proposée par l'instance fédérale (voir site IR2F) avant le 31 décembre 2024.

A défaut de cette preuve présentée dans les délais mentionnés, une amende de 59€ (coût de la licence x2) est donc appliquée par constat de la situation irrégulière.

3 – Point de situation Séniors féminines

Seuls sont mentionnés dans le présent Procès-Verbal, les clubs jugés en situations irrégulières ayant fournis à l'instance des éléments nouveaux depuis le précédant PV de la commission, et ceux dont la situation régulière a été remise en cause par la présentation d'éléments nouveaux relayés par les clubs ou relevés par l'instance régionale. L'ensemble des clubs non mentionnés sont jugés en situation régulière en date de la présente commission.

REGIONAL 1

Poule Unique :

Le club de **LES GENETS D'ANGLLET FOOTBALL** a désigné M. GERARD Christophe comme Entraîneur principal en R1.

Ce dernier, possédant un CFF3, présente le diplôme fédéral minimum requis pour la couverture du club, selon l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025 (pré AG du 9 novembre 2024).

La commission confirme que le club est en situation régulière et l'invite à procéder à l'inscription de l'entraîneur aux formations requises, notamment le BMF, conformément à l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025.

REGIONAL 2

Poule A :

Le club de **JARNAC SPORT** a désigné M. DHIB Nejmeddine comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, possédant un CFI SENIORS et une licence EDUCATEUR FEDERAL, présente le minimum requis pour la couverture du club, selon l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025 (Pré AG du 9 novembre 2024).

La commission confirme que le club est en situation régulière et l'invite à procéder à l'inscription de l'entraîneur aux formations requises, notamment le DF COACH SENIORS, conformément à l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025.

Le club de **US JAUNAY MARIGNY** a désigné M. DAUNAY Richard comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFI U14-U19, ne présente pas le diplôme fédéral minimum requis à ce jour.

La situation du club est donc jugée en irrégularité à compter de la date de la commission (20 janvier 2025).

Une période dérogatoire de 30 jours est laissée au club jusqu'au 19 Février 2025 prochain pour nommer un éducateur titulaire du diplôme minimum requis au niveau Régional 2 Féminin.

Sans proposition du club d'ici cette date, les sanctions prévues à l'article 7 des RG LFNA seront appliquées, soit une amende du montant de la formation DF COACH SENIORS (675€).

Le club de **LIMOGES FOOTBALL** a désigné M. MOUGEL Laura comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFI U6-U9, ne présente pas le diplôme fédéral minimum requis à ce jour.

La situation du club est donc jugée en irrégularité à compter de la date de la commission (20 janvier 2025).

Une période dérogatoire de 30 jours est laissée au club jusqu'au 19 Février 2025 prochain pour nommer un éducateur titulaire du diplôme minimum requis au niveau Régional 2 Féminin.

Sans proposition du club d'ici cette date, les sanctions prévues à l'article 7 des RG LFNA seront appliquées, soit une amende du montant de la formation DF COACH SENIORS (675€).

Le club de **ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS** a désigné M. NDZONDO OLOLO Sedrick comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, possédant un CFI SENIORS et une licence EDUCATEUR FEDERAL, présente le minimum requis pour la couverture du club, selon l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025 (Pré AG du 9 novembre 2024).

La commission confirme que le club est en situation régulière et l'invite à procéder à l'inscription de l'entraîneur aux formations requises, notamment le DF COACH SENIORS, conformément à l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025.

Le club de **C.S. ST MICHEL S/CHARENTE** a désigné M. FOUGERE Yannis comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, possédant un CFI SENIORS, présente le minimum requis pour la couverture du club, selon l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025 (Pré AG du 9 novembre 2024).

La commission confirme que le club est en situation régulière et l'invite à procéder à l'inscription de l'entraîneur aux formations requises, notamment le DF COACH SENIORS, conformément à l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025.

Le club de **A. S. DE ST PANTALEON DE LARCHE** a désigné M. GIRARD Odilon comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFF1, ne présente pas le diplôme fédéral minimum requis à ce jour.

La situation du club est donc jugée en irrégularité à compter de la date de la commission (20 janvier 2025).

Une période dérogatoire de 30 jours est laissée au club jusqu'au 19 Février 2025 prochain pour nommer un éducateur titulaire du diplôme minimum requis au niveau Régional 2 Féminin.

Sans proposition du club d'ici cette date, les sanctions prévues à l'article 7 des RG LFNA seront appliquées, soit une amende du montant de la formation DF COACH SENIORS (675€).

L'Entente **GARO FOOT** a désigné M. PENOT Maxime comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, possédant un CFI SENIORS, présente le minimum requis pour la couverture du club, selon l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025 (Pré AG du 9 novembre 2024).

La commission confirme que le club est en situation régulière et l'invite à procéder à l'inscription de l'entraîneur aux formations requises, notamment le DF COACH SENIORS, conformément à l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025.

Le club **F. C. GRADIGNAN** a désigné M. MALLEMOUCHE Arnaud comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, possédant un CFI SENIORS et une licence EDUCATEUR FEDERAL, présente le minimum requis pour la couverture du club, selon l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025 (Pré AG du 9 novembre 2024).

La commission confirme que le club est en situation régulière et l'invite à procéder à l'inscription de l'entraîneur aux formations requises, notamment le DF COACH SENIORS, conformément à l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025.

Le club **U ST MÉDARD DE GUIZIÈRES PETIT-PALAIS ET CORNEMPS** a désigné M. FLASON Gary comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, possédant un CFI SENIORS, présente le minimum requis pour la couverture du club, selon l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025 (Pré AG du 9 novembre 2024).

La commission confirme que le club est en situation régulière et l'invite à procéder à l'inscription de l'entraîneur aux formations requises, notamment le DF COACH SENIORS, conformément à l'article 7 des RG de la LFNA 2024/2025.

4 – Prévention aux titulaires de dérogations pour accession D1-R3

La commission acte d'un envoi de courriel de prévention d'ici la fin de la saison 2024/2025, aux clubs concernés par la course à l'accession au niveau R2, disposant pour leur effectif R3 d'un éducateur principal titulaire d'un DF COACH SENIOR, pour rappel de l'impossibilité règlementaire de mobilisation de la dérogation en tant qu'éducateur ayant fait accéder son équipe au niveau Régional 2, titulaire d'un DIPLOME FEDERAL COACH SENIOR.

Le niveau Régional 2 demandant la mobilisation d'un éducateur titulaire d'un BEF (article 7 des RG LFNA), aucune dérogation ne saurait être accordée alors que 2 niveaux de qualification séparent le DIPLOME FEDERAL COACH SENIOR et le BREVET d'ENTRAINEUR DE FOOTBALL (BMF en diplôme intermédiaire).

Elle enjoint donc l'ensemble des éducateurs principaux des effectifs de Régional 3 titulaires d'un DF COACH SENIOR, en cas de possibilité d'accession au niveau Régional 2 d'ici la fin de saison 24/25, à se rapprocher du service IR2F en cas de volonté d'inscription aux formations BEF qui pourront être proposées par la LFNA.

5 – Demande de dérogation

Le club de **ST PAUL S.** a sollicité par courriel la commission sur la situation de son éducateur M. CAZENAVE, désigné comme dirigeant responsable de l'effectif Régional 1.

- Attendu le courriel envoyé par l'éducateur M. CAZENAVE en date du 14 janvier 2025 explicitant la situation particulière (encadrement familiale nécessitant une réduction importante de sa disponibilité), impactant directement sa participation active à la formation BEF,
- Attendu le rappel règlementaire de l'instance fédéral présenté par courriel de M. EL AMRANI (*Responsable du service Educateurs et Entraîneurs de la FFF*) reçu le 20/01/2025, et précisant :
« Pour pouvoir bénéficier de la dérogation « promotion interne » prévu à l'article 13.3 c) du Statut des Educateurs, il faut :
 - **que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club de manière continue durant les 12 mois précédant la désignation,**
 - **qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.**
- Attendu que la situation de M.CAZENAVE analysée par les services de l'IR2F et la C.R. STATUT des EDUCATEURS, ne satisfait pas à l'une des obligations mentionnées dans le rappel du règlement fédéral,
- Attendu que la participation effective de M. CAZENAVE à la formation dispensée ne peut être validée en l'état,

- Attendu que la décision de la C.R. STATUT des EDUCATEURS quant à la demande de dérogation, en cas d'avis favorable, ouvrirait alors valeur de "jurisprudence" pouvant permettre un contournement par les clubs de la réglementation fédérale sur des cas similaires de positionnement de candidats non suivis de participation aux formations nécessaires,
- Attendu que la commission dispose de l'ensemble des éléments nécessaire pour statuer,

La commission ne peut donner un avis favorable à la demande de dérogation de couverture de M. CAZENAVE de l'effectif Régional 1 du club de ST PAUL S.

Prochaine réunion à déterminer.

Gerard CHEVALIER
Président de la séance

Geoffrey SAVIGNAT
Secrétaire de séance,

Annexe 1 – Tableaux d'obligation d'encadrement en R1 – R2 et R3

SENIORS REGIONAL 1 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025						
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C. (2)	2543504096	COUVIDAT Mathieu	BEF	CDI	Formation DES JEPS 24/25
507 145	F.C. BRESSUIRE	310516745	PAULET Jaacky	BEF	CDI	Démission de l'éducateur initial le 16/09/24. Contrat CDI fourni le 18/12/2024. (6H /semaine)
506 980	E.S.A. BRIVE	170002588	ELAZ Abdelaziz	BEF	CDI	
514 648	E.S. BUXEROLLES	2543867164	DELARUE Clifford	BEF	CDI	
507 272	A.S. COZES	380533384	MAIA Gael	BEF	CDI	
520 177	C.S. FEYTIAT	1132427454	DESIR Nicolas	BEF	CDI	
509 585	J.A. ISLE	1109309429	GOUX Nicolas	BEF	CDI	
553 245	E.S. LA ROCHELLE	450000830	DARMON Benjamin	BEF	CDI	Démission M.FRABOULET au 29/01 (courriel club)
506 983	C.A. NEUVILLE	1112446569	EL BRAHMI Badr	BEF	CDI	
541 521	F.C. NUIILLAUBIERS	140000784	CUVIER Sébastien	BEF	CDI	
511 566	PERIGNY F.C.	1102434727	LECLERE Damien	BEF	CDI	
550 807	ROCHEFORT F.C.	1129322991	MIKELBRENCIS Martial	BEF	CDI	
507 008	THOUARS FOOT 79	430682390	NAUDET Pierre	BEF	CDI	

SENIORS REGIONAL 1 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025						
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
505 608	ARIN LUZIEN	340531160	TAPIA Thomas	BEF	CDI	
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C. (2)	300532505	BRUGEAUD Yoann	BEF	CDI	
506 296	F.C. BIGANOS	380517605	DUPY Nathan	BEF	CDD	(5H/semaine)
522 239	ENT. BOE BON ENCONTRE	170008172	JOURDAN Alexis	BEF	CDI	
507 200	E.S. BOULAZAC	310516745	KERKRI Rachid	BEF	BEN	Mis en place le 11/11/2024
525 288	S.A.G. CESTAS	370513995	BOURHIS Vincent	BEF	CDI	
544 734	F.C. DU LANGONNAIS	230385769	AMOAKON Christian	BEF	CDI	
524 114	MAZERES UZOS RONTIGNAN	390521745	LATOUR Jean Noel	BEF	CDD	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	710715876	DECHAUME Frank	DES	CDI	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	390525352	TAPY Clement	BEF	CDI	
553 258	F.C. DES PORTES ENTRE DEUX MERS	340521482	SOMBODEY Yvon	BEF	CDI	
535 772	ST PAUL SPORT	390515786	CAZENAVE Romain	BMF	CDI	Formation BEF 2024/2025 stoppée le 06/12/24
552 085	TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. (2)	280358194	EGLIN Guillaume	BEF	CDI	
500 440	JEUNESSE VILLENAVE	329221274	BONNAVE Damien	BEF	CDI	

SENIORS REGIONAL 2 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
520 480	E.S. BEAUMONT ST CYR	1172416463	DELINEAU Teddy	BEF	
507 029	U.S. CHAUVIGNY (2)	1172419875	ROUMEGIERAS Matthieu	BEF	
581 833	F.C. DOMPIERRE STE SOULLE	1110641897	AUBOYER Stephane	BEF	
523 946	EVEIL LE TALLUD	1152410198	ROUSSEAU Sylvain	BEF en cours	Formation BEF 2024/2025
507 002	LA LIGUEENNE	2543412183	ALLAIS Mehdy	BEF en cours	Formation BEF 2024/2025
507 242	S.A. MONCOUTANT	430622155	CROIZER Yoann	BEF	
551 759	OZON F.C.	2543156448	DELETANG Gregor	BMF	Dérogation - Entraîneur responsable de l'accession R3 vers R2
548 135	R.C. PARTHENAY VIENNAI	1455320913	HENRY Jason	BEF en cours	Formation BEF 2024/2025 - (Entraîneur Joueur)
553 111	STADE POITEVIN F.C. (2)	1122466098	CHALMEL Antoine	BEF	
526 779	STADE RUFFECOIS	1109307836	LEQUILLEUX Johann	BEF	
507 255	C.A. ST SAVIN ST GERMAIN	480621773	MAHOMED ISOP Max Hans	BMF	Dérogation - Entraîneur responsable de l'accession R3 vers R2 (Entraîneur Joueur)
507 008	THOUARS FOOT 79 (2)	1132421561	BERTHONNEAU Cedric	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
545 740	E.F. AUBUSSONNAIS	1129334205	RICHIN Julien	BEF	
560 219	U.S. CHANCELADE MARSAC	1829728507	SALLES Alix	CFF3	Démission DEGROISE le 08/11 - Période dérogatoire jusqu'au 08/12
581 749	F.C. CHARENTE LIMOUSINE	1190524167	LALIEVE Stephane	BEF	
546 431	U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT	1182429593	CALOIN Dimitry	BEF	
542 347	AVENIR DE GOUZON	1110332517	GARDES Gilles	BEF	
542 564	E.S. GUERETOISE	1626018100	DOUILLARD Martin	BEF	
544 358	A.S. JUGEALS NOAILLES	340527301	KELES Ali	BEF	
527 359	AM. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES	1112447734	NGOMA Bruno	BEF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	170000835	CVETKOVIC Dragan	BEFP	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	1111421597	BERNARD Jean-Pierre	BEF	
531 523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE	1112457453	BRUN Mathieu	BEF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE	1100648510	MACHADO Philippe	DES	

SENIORS REGIONAL 2 POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 188	ALLIANCE FOOT 38	110051529	EL ARCHI Addnane	BEF	
518 051	C.S. LEROY ANGOULEME	1931018875	GUETATFA Ammar	BEF	
581 429	AVENIR 79 F.C.	1109310243	JARRY Frederic	BEF	
535 776	C.M.O. BASSENS	319222605	BRUNET Vincent	BEF	
511 449	U.S. CENON	339233953	ZNOUBA Abdessamad	BEF	
525 269	CHAURAY F.C (2)	2543167687	BRUN Edgar	BEF	
560 801	ETOILE MARITIME F.C.	2210631955	LAIDET Pascal	BEF	
507 098	JARNAC SPORTS	2543863905	LIASSIDJI Gerard	BEF	
514 355	U.A NIORT ST FLORENT	1199240657	MOREAUX David	BEF	
520 162	O.L. NIORT ST LIGUAIRE	1129334449	LHULLIER Denis	BEF	
517 135	J.S. SIREUIL	1109307964	BENSLIMANE Abdelhady	BMF	Dérogation - Entraîneur responsable de l'accession R3 vers R2
512 943	AM.S. ST YRIEIX	1152423890	TAMISIER Michel	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 841	S.U. AGENAIS	319207461	CARMAUX Damien	BEF	
552 034	F.C. ARSAC LE PIAN MEDOC	329208956	HADJADJ Jeremy	BEF	
549 868	AVENIR CASSENEUIL PAILLOLES	320541412	ESSOMBA Armand	BEF	
563 803	F.C. DES GRAVES	340524654	NAVARRI Sebastien	BEF	
509 442	U.S. LORMONT	310605552	AMAR BAHIDA Mohammed	BEF	
518 856	MARMANDE F.C. 47	319209287	FLORES COUDERC Nicolas	BEF	
582 232	F.C. COEUR MEDOC ATLANTIQUE	370519015	CHEVALIER Evan	BEF	
590 252	A.S. NONTRON ST PARDOUX	2320892475	DEGROISE Jacky	BEF	A signé le 07/11/2024
521 899	F.C. PESSAC ALOUETTE	370512642	MORANGE Alain	BEF	Démission DE OLIVEIRA 17/11 - Période dérogatoire de 30 jours jusqu'au 17/12
524 054	PRIGONRIEUX F.C.	310241263	HOLOD Cyril	BEF	Suite à mail JC MESSAGER
580 630	F.C.G. ST EMILIONNAIS	390302379	BRINDOR Alain	BEF	
580 608	TALENCE F.C.	360514111	DUBUC Ludovic	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE E - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	300529468	CAZENAVE Maxime	BEF	
505 811	PATRONAGE BAZADAIS	330011113	LANDAIS Pierrick	BEF	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	170002493	RAOUL Jean Francois	DES	
534 716	HIRIBURUKO AINHARA	339255577	AKKI Mohamed	BEF	
530 332	F.C. LESCARIEN	319219336	SARTHOU Ludovic	BEF	
553 258	F.C. DES PORTES ENTRE DEUX MERS (2)	339247010	DE OLIVEIRA Yohan	BEF	Nomination le 17 Décembre 2024
581 325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	370529249	GAUDFROY Fabien	BEF	
544 160	UNION ST BRUNO F.C.	339235301	DESTANG Emmanuel	BEF	
513 182	F.C. ST MEDARD EN JALLES	339254132	LASSARTE David	BEF	
505 722	STADE MEDARDAIS F.C.	319218803	VALLOIR Benoit	BEF	
535 772	SAINT PAUL SPORT (2)	2545364249	CISSE Oumar Deen	BEF	
500 021	STADE BORDELAIS (2)	329227015	YAHYAOUJI Anis	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE F - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 701	ANDERNOS SPORT F.C.	340522465	RAFI Ali	BEF	
505 788	LES GENETS D'ANGLET (2)	390510940	ALVERA Laurent	BEF	
505 552	E.S. AUDENGE	350524974	CAPDEVILLE Jerome	BEF	
505 684	AVIRON BAYONNAIS (2)	1776214492	TARBES Quentin	BEF	
505 689	J.A. BIARRITZ	422100003	STINAT Denis	BEF	
519 360	O. BISCARROSSE	329212981	DUVAL ARNOULD Thomas	BEF	
515 156	U.S. BOUSCATAISE	310518954	NASSIET Simon	BEF	
531 681	DOAZIT F.C.	300314863	DUBROCA Jean Pierre	BEF	
505 814	LA BREDE F.C.	320544845	LABORIE Romain	BEF	
552 012	MARTIGNAS ILLAC F.C.	2546810990	TRAN VAN KIEN Stephane	BMF	Dérogation - Entraîneur responsable de l'accession R3 vers R2
514 831	F.C.E MERIGNAC ARLAC (2)	2378026045	CAPRON Matthieu	BEF	
500 097	STADE MONTOIS	1900012484	DUVAL Benoit	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE A					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
545 731	E. S. AUBINROTHAIS	2959310711	LAGIN Celio	BEF	
590 364	AUNIS AVENIR F.C.	1119304649	LE LAN Sebastien	DF COACH S	
520 480	E. S. BEAUMONT ST CYR (2)	1109313844	MOREAU Mathieu	BMF	
507 145	BRESSURE F.C. (2)	1182416946	BREBION Quentin	BMF en cours	Formation BMF 2024/2025
506 935	C.D. CERIZAY	1109315940	FUZEAU Cedric	BEF	
582 346	CHASSENEUIL SAINT GEORGES F.C.	1190571834	CASTRO CINTAS Mikael	BEF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT (2)	1110736214	LAMOUCHE Gregory	BE 1	
560 535	INTER BOCAGE F.C.	1112447083	BLAIS Florimond	DF COACH S	
554 150	A.A.M. LALEU LA PALLICE	1142412840	LASSALE Philippe	BEF	
506 963	C.S. NAINTRE	1190361604	PICARD Pascal	BEF	
530 866	U.S. ST SAUVEUR	1142415212	RICHARD Loic	BEF	
511 552	VRINES F.C.	1132419324	MEDERIC Simon	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE B					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
517 984	J.S. BASSEAU ANGOULEME	1110891407	BELLAKHDER Khalid	BE 1	Licence Technique faite le 16/10
561 222	F.C. AUTIZE	1112455139	MAINGOT Nicolas	BMF	
514 648	E. S. BUXEROLLES (2)	1129324902	BALMER Manuel	BEF	
514 428	E. S. CHAMPNIERS	1192417568	JOLLY Alex	FI SENIOR + Modules CFF	Dérogation d'accèsion D1 vers R3 - Certification 3 le 10/10/2024
581 834	LES DIABLES ROUGES CHATELAILL	170001918	ARVENNE Eric	DES	
515 733	A.S. ECHIRE ST GELAIS	2330043073	LAHAYE Tristan	BEF	
581 428	GATI FOOT	1112446395	OUVRARD Benjamin	BMF	
507 002	LA LIGUGEEENNE (2)	410747491	MINGAM Thomas	BEF	
521 755	A.S. MIGNALOUX BEAUVOIR	170008325	ECALLE Patrick	BEF	
514 249	J.S. NIEUL L'ESPOIR	1129319537	RENARD Mathieu	BMF	
510 978	F.C. RETHAIS	1002138510	MERZAUD Jordan	BMF	
551 597	F.C. SUD GATINE	1696011733	AIME Franck	CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE C					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
546 422	E. S. CELLES VERRINES	110118754	SOUCHARD Philippe	BEF	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	360521253	VULVIN Benoit	BMF	
553 257	F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE	2545370294	YOUANCHI Lucien	BMF	
529 955	E. S. LINARS	1100785340	NANGLARD Ludovic	BEF	
500 451	MATHA AVENIR	1109307356	GARDEY Nicolas	BEF	
506 978	CHAMOIS NIORTAIS F.C.	1142412924	CHARRON Damien	BEF	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT (2)	2543653686	CHARGE Hugo	BEF	
551 006	U.S. NORD GIRONDE	339252103	MENARD Jean Charles	BEF	
590 217	A.S. PAYS MELLOIS	82100024	TOURENNE Carl	DES	
550 807	ROCHEFORT F.C. (2)	1162421436	CHILALI Medhi	BMF	
548 907	ROYAN VALX A.F.C.	2543489260	NICOLAS Christophe	DF COACH S	
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	1122459351	CHATARD Sebastien	BEF	
507 850	ST PALAIS SPORT FOOTBALL	1129326049	CALDERON Diego	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE D					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
509 585	J.A. ISLE (2)	1129332428	PARVERIE Fabien	BEF	
563 725	LA ROCHE RIVIERES F.C.	1172422772	EL MADI Abdel Rafour	BEF	
507 025	LA THIBERIE NORD	174100008	CHARRIERAS David	BEF	
561 069	LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC	370524865	CHARRON Paul	BEF	
582 233	LIMENS J.S.A.	339238416	GUILLAUME Pascal	BEF	
519 926	J.S.LIMOGES LAFARGE	2543769274	CAYLA Bastien	BMF	
525 270	A.S. PUYMOYEN	1129347221	MONDO DAUPANY Patrick	BEF	
517 978	C.A. RIBERACCOIS	370521404	LOURDAIN Gael	BMF	
520 169	C.A. RILHAC RANCON	2543279096	CUNHA Quentin	BMF en cours	Formation BMF 2024/2025
524 990	S.A. SANILHACOIS	300537908	PRAXO Didier	BEF	
523 008	F.C. ST PRIEST SOUS AIXE	1110734204	CHAIEMARTIN Benoist	CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
520 964	S.C. VERNEUIL SUR VIENNE	1100781318	DUBREIL Laurent	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE E					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
564 540	F.C. DES 3 VALLEES 86	1132417714	ARNAUDET Jean François	BEF	
545 032	U.S. BESSINES MORTEROLLES	1192422224	KHAYAT Benjamin	BEF	
550 209	U.S.C. BOURGANEUF	2545304415	CHOUTEAU Antoine	BMF	Demande de positionnement en Educateur Principal
507 048	C.S. BOUSSAC	1020665587	BOURDEAU Thomas	BMF	
523 950	E.S. CHÂTEAU LARCHER	2227757780	POUMEROLIE Emmanuel	BEF	
523 163	U.S. COMPREIGNAC	1109304810	POULET Rémy	BEF	Changement d'entraîneur au 15/11/24
546 431	U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT (2)	1110893672	ROUX Nicolas	BMF	
522 182	F.C. FONTAINE LE COMTE	1109311209	FAVRELIERE Guillaume	BEF	
542 564	E.S. GUERETOISE (2)	2543521407	SAMMARTAND Jordan	BEF	
523 094	E.S. NOUAILLE	1129336394	RUIZ Gregory	BMF	
507 113	A.S. PANAZOL (2)	1109317405	RICHARD Virgile	BMF	
527 459	A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS	1112448824	EL GANFOUD Abdelkrim	CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE F					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE	2543359827	COUSTILLAS Baptiste	BEF	
519 918	F.C. ARGENTACCOIS	1726254725	SIRIEIX Jerome	BE 1	
507 200	E.S. BOULAZAC (2)	1696010816	AUTHIER Florent	CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
506 980	E.S.A. BRIVE (2)	1122468039	BRAMAT Antonin	BEF	
512 162	U.S. CHATEAUNEUF NEMVIC	2543745551	LAUDOUINEIX Bernard	CFF3	Inscription à la certification DIPLÔME FEDERAL
512 180	U.S. DONZENACCOISE	2543000089	GACONACH Christophe	BEF	
560 580	ENTENTE S.R.3V.	1129336882	ROCHE Yannick	DF COACH S	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
520 177	C.S. FEYTIAT (2)	2543149977	COMMERCON Kevin	BMF	
550 818	F.C. SARLAT MARCILLAC	2543129077	DURAND Camille	BEF	
517 419	U.S. ST LEONARD DE NOBLAT	1122472739	SARRE Thomas	BEF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE (2)	1119308544	BOUDRIE Johan	BEF	
519 775	E.S. USSELOISE	1110734007	BRANDELY Jerome	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE G					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
511 449	U.S. CENON (2)	360512686	ZAFAT Hafid	DF COACH S	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
553 792	F.C. COTE AUX LIBOURNAIS	1920712244	GRARD Mathieu	BMF	
505 760	E.S. EYSINAISE	339241530	LOUAFI Kamel	BEF	
550 805	F.C. JONZAC ST GERMAIN	1129325147	GLANDIER Yvan	BEF	
509 442	U.S. LORMONT (2)	310249948	KOPOGO Blaise	BEF	
505 554	F.C. LOUBESIEN	350514559	BROSSARD Alexis	CFF3	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
560 218	F.C. MASCARET	329208429	HARDY Claude	BEF	
553 247	F.C. MONTPON MENESPLET	2543465741	FIKUNA Abdel Kerim	BMF	
507 342	S.C. MOUTHERS	1100928063	CLEMENT Frederik	BEF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	2546018950	CHOLLET Vincent	BMF	Attention - double couverture
560 816	F.C. SUD 17	2543516142	MOURA KOMENAN Anthony	BEF	
528 905	A.S.F.C. VINDELLE	2544457845	LE HECHO Morgan	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE H					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 500	F.C. ALLIANCE DU MORON	329200066	BAUDRY Anthony	BEF	
500 110	C.A. BEGLAIS	350513415	CABRERA Olivier	BEF	
515 156	U.S. BOUSCATOISE (2)	339232851	MOREIRA CARNEIRO Jaime	BEF	
554 200	C.A. CASTETS EN DORTHE	180512096	HERIVEAU Olivier	DES	
580 553	CONFLUENT FOOT 47	329226872	PACHER Manuel	BEF	
560 216	F.C. COTE AUX PECHARMANT	311035489	EL KOUN Rachid	BE 1	
516 946	C.O. COULOUNIEUX CHAMIERIS	1876521413	GERARD Rudy	CFF2	Formation BEF 2024/2025
549 489	MEDOC OCEAN F.C.	329227763	DUC Jerome	BEF	
513 424	U.S. MUSSIDAN ST MEDARD	310241263	HOLIDO Cyril	BEF	
560 792	F.C. PORTE D'AQUITAINE 47	1806533380	ZAMO Valentin	BEF	
518 036	A.S. TAILLANAISE	329203669	BAROS Franck	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. (3)	300622502	HAZERA Olivier	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE I					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
549 868	A.V. CASSENEUIL PAILLOLES (2)	1101117048	DUMAS Nicolas	BMF	
525 228	S.A.G. CESTAS (2)	339236900	MARQUEZANNE Laurent	BEF	
505 814	LA BREDE F.C. (2)	310519520	KAMADJOU Djiki Maxime	BEF	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET (2)	170000423	FONTENAY Gerard	DES	
582 280	UNION SPORTIVE DU MARSAN	339231584	DESQUEYROUX Pierre	BEF	
514 619	MAS AGENAIS	370515170	KHENAKA Smati	DF COACH S	
551 473	F.C. RIVE DROITE 33	1730054330	FELDMULLER Christophe	BEF	
531 446	S.C. ST PIERRE DU MONT	339236801	DUCHENE Olivier	BEF	
501 540	C.A. STE HELENE	339241726	GOUIN William	CFI SENIOR	Inscription Certification CFF3+ Journée complémentaire (mail)
547 677	TARGON SOULIGNAC F.C	300621054	CASTANT Regis	BE 1	
590 250	F.C. TARTAS ST YAGUEN	310854040	LOUSTALOT Maxime	BEF	
505 589	STADE YGOSSAIS	340530791	LABARBE Fabien	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE J					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 608	ARIN LUZIEN (2)	2538647154	ECHVESTE Camille	BEF	
580 598	F.C. BASSIN D'ARCACHON (2)	380527517	AUTHIAT Michael	BEF	
505 681	F.C. BELIN BELIET	370518295	MERIC Benoît	BMF	
505 598	LES COQS ROUGES DE BORDEAUX	2547959209	GARCIE Samuel	BMF	
546 487	F.C. BORN	319207366	LAVIELLE Michael	BEF	
500 343	S.C. CADAUJAC	1142422219	HEBRAS Simon	BEF	
524 058	F.C. HASPARREN	360513434	ETCHEMENDY Philippe	BEF	
534 716	HIRIBURUKO AINHARA (2)	2543355160	MERCERON Benjamin	BEF	Attention - Doublem couverture
530 682	O.S.C. LABENNE	310704051	DUFAU Benoit	BMF	
522 899	S.A. MAULEDNAIS	329207461	BAZE Pascal	BEF	
533 943	A.S. TARNOS	300903662	SAUT Vincent	BMF	
523 568	LES LABOURDINS D'USTARITZ	319200635	CAMIADÉ Sebastien	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE K					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 572	R.C. BORDEAUX	2548034074	BOUDAT Claude	BEF	Changement d'éducateur le 29/10/2024
550 698	E.S.M.A.N. MEILLON	310522776	MANO Lionel	BEF	
505 774	F.C. HAGEYMAU	390520519	BIREBENT Benjamin	BEF	
505 876	UNION JURANCONNAISE	340511520	ZAHY Abdelkader	DES	Non certifié
505 679	S.A. MERIGNACAIS (2)	370516218	DESIRÉE Jean Noel	BEF	
581 319	F.A. MORLAAS EST BEARN	320534513	AUDIGANE Franck	BMF	
518 032	AVENIR MOURENNOIS	380522656	TISNE Gregory	BMF	
526 282	PAU BLEUETS NOTRE DAME	310252120	MONGIE Jeremy	BEF	
528 537	A.L. POEY DE LESCOAR	340519148	BATS Yohan	BEF	
531 514	C.A. SALLOIS	2320422279	SOLIMAH Dusmane	DF COACHS	
549 706	F.C. ST MARTIN DE SEIGNANX	350521498	CHABRETTE Frederic	DF COACHS	Dérogation d'accèsion D1 vers R3
500 440	JEUNESSE VILLENAVE (2)	340522941	LOPEZ Anthony	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 POULE L					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
521 250	CAZAUX OLYMPIQUE	319209235	MESPLE Gauthier	BEF	
525 600	R.C. CHAMBERY	329204747	TOUBOUL Anthony	BMF	
544 832	F.C. LA RIBERE	1896524420	JORION Kevin	BEF	
530 332	F.C. LESCARIEN (2)	2543275407	RODRIGUES Quentin	BMF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC APLAC (3)	380518564	PUCHEU PLANTE Lucas	BEF	
515 831	E.S. MONTOISE	300542843	ROPP Filipe	BMF	
540 446	ENT. NAY VATH VELIA	339253520	ALIAS Romain	BEF	
582 370	OLORON BEARN F.C.	346100016	CAMI Nicolas	BEF	
526 571	UNION PORTUGAISE DE PAU	2229659880	LAINAY Jerome	BEF	
560 162	F.C. PAYS AUROSSAIS	329203667	FRAUCIEL Jean	BEF	
500 097	STADE MONTOIS (2)	340519041	DEGUILLE Gael	BEF	
551 098	F.C. SUD GIRONDE	2543687763	RASSIS Enzo	BMF en cours	Formation BMF 2024/2025

Annexe 1 – Tableaux d’obligation d’encadrement en R1 F et R2 F

FEMININES REGIONAL 1 Poule UNIQUE - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 (Nécessite BMF)					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
501 681	PAU F.C.	1946821265	LEBLEU David	BMF	
505 788	LES GENETS D'ANGLLET FOOTBALL	2011069059	GERARD Christophe	CFF3	
517 415	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS	1129335028	CARTILLI Hasan	BEF	
500 211	GIRONDINS DE BORDEAUX 1	360519717	VITRY Romain	BEF	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON 1	1190525078	SERVOUZE Franck	BMF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	300010833	DE BLASIS Jean Yves	BEF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	1110889842	LAYLAVOIX Nicolas	BEF	
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C.	1142425099	LAURENT Sebastien	BEF en cours	Inscrit BEF
564 598	POLE PALOIS FEMININ	329208252	POEYDOMENGE Laurent	BEF	
580 608	F.C. TALENCE	1129327743	DEBENNE Davy	BEF	
581 856	F.C. GRADIGNAN	390523345	SOULETIS Audrey	BEF en cours	Inscrit BEF
734 317	A.S.J. SOYAUX CHARENTE 1	2543627932	DUMAIS Yohann	BEF	

FEMININES REGIONAL 2 Poule A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 (AS/CFF3/DF COACH SEN)					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
553 111	STADE POITEVIN F.C.	110347055	GUIGNARD Thierry	CFF3	
507 098	JARNAC SPORTS 1	2546246348	DHIB Nejmeddine	CFI SENIORS	
542 564	E.S. GUERETOISE	1100931148	JOUANY David	CFF3	
514 931	U.S. JAUNAY MARYGNY 1	1110644132	DAUNAY Richard	CFI U14-U19	
560 360	LIMOGES FOOTBALL (2)	1112451223	MOUGEL Laura	CFI U6-U9	
517 415	E.S. POITIERS 3 CITES (2)	2546211860	NZONDO OLOLO Sedrick	CFI SENIORS	
550 807	ROCHEFORT F.C.	1109318879	BOISGROLLIER Aurélien	CFF3	
507 081	C.S. ST MICHEL	1122460983	FOUGERE Yannis	CFI SENIORS	
531 523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE	2543981691	GIRARD Odilon	CFF1	
552 163	F.C. ANGOULEME CHARENTE 1	2545914872	COUDERT Brian	BMF	
560 182	CORNILOIS FORTUNADE 1	1101113760	CASTILLAN Christophe	DF COACH S	

FEMININES REGIONAL 2 Poule B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2024-2025 (AS/CFF3/DF COACH SEN)					
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
580 598	BASSIN D'ARCACHON	301088065	ANDEOL Mickael	BEF	
505 684	AVIRON BAYONNAIS	2543566120	BEDDOURI Louis	BEF en cours	Inscrit BEF
505 689	JEANNE ARC BIARRITZ 1	380519282	JOUIN Baptiste	DF COACH S	
505 760	ET.S. EYSINNAISE	370518276	BUGER Elsa	BEF	
547 571	U.S. PORT STE MARIE FEUGAROLLES	390519176	GENTILLET Pierre	DF COACH S	
529 015	ENT. GARO FOOT 1	300543790	PENOT Maxime	CFI SENIORS	
581 856	GRADIGNAN 2	310246553	MALLEMOUCHE Arnaud	CFI SENIORS	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	2546922962	LALANNE Marion	BEF en cours	Inscrit BEF
500 446	PPC. ST MEDARD GUIZIERES	2319918861	FLASON Gary	CFI SENIORS	
522 271	A.S. LIVRADAISE	2546531455	BERNARD Emilie	BMF	
552 085	A.P.F.C. TRELISSAC 1	2544332173	BOYER Laurie	BMF	